

**Annexe au règlement intérieur**  
**Plan Particulier de mise en sécurité (PPMS)**

---

**Ecole Primaire Alice MOSNIER**

Le PPMS est actualisé chaque année. Il précise les procédures à suivre pour chaque type de risque. Des exercices d'entraînement sont organisés chaque année.

Risque incendie

L'enseignant évacue les enfants hors du bâtiment vers le lieu de regroupement prévu dans la cour. En cas d'impossibilité d'évacuation, la classe est confinée à l'abri du feu et des fumées jusqu'à l'arrivée des secours. Les parents ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école afin de permettre aux secours de réaliser leur travail dans les meilleures conditions. Il est également demandé aux personnes extérieures de ne pas s'attouper autour de l'école afin de permettre un déplacement efficace des secours.

Risques industriels et technologiques

L'enseignant organise le confinement des enfants. Chaque salle de l'école possède sa règle de confinement. Le confinement ne peut être levé que par ordre de l'inspection académique ou des secours. Lorsque l'école est intégralement confinée, aucune personne dans l'école ne peut sortir et aucune personne extérieure à l'école ne peut entrer afin de limiter les infiltrations de gaz toxiques. La ligne téléphonique de l'école doit servir aux échanges entre l'école et les secours, c'est pourquoi il est demandé aux parents de ne pas appeler. Il est également demandé aux personnes extérieures de ne pas s'attouper autour de l'école afin de ne pas se mettre en danger et afin de permettre un déplacement efficace des secours.

Risque de tempête

L'enseignant organise le confinement des enfants. Chaque salle de l'école possède sa règle de confinement. Le confinement ne peut être levé que par ordre de l'inspection académique ou des secours. La ligne téléphonique de l'école doit servir aux échanges entre l'école et les secours, c'est pourquoi il est demandé aux parents de ne pas appeler. Dans la mesure du possible, l'école pourra être lieu de mise en sécurité des personnes se situant à proximité de l'établissement.

Risque de séisme

Lors des secousses, en intérieur les enfants se positionnent sous les tables. En extérieur, ils s'éloignent des bâtiments et des lignes électriques. Au gymnase, ils se postent contre le mur opposé aux fenêtres. Après les secousses les classes se réunissent vers le lieu de regroupement extérieur. Il est demandé aux personnes extérieures de ne pas s'attouper autour de l'école afin de permettre un déplacement efficace des secours. Les enfants sont restitués à leurs parents lorsque tout danger est écarté par les secours.

Risque intrusion / attentat

Selon le cas de figure, la fuite ou le confinement est organisé. Les procédures sont tenues secrètes. Elles ne sont connues que de l'équipe enseignante, du Responsable Technique de Site, du Responsable Périscolaire de Site et des secours. Aucun appel sur la ligne de l'école ne sera pris. Un autre mode de communication est prévu avec les secours. Il est demandé aux parents de ne pas s'attouper aux alentours de l'école afin de ne pas se mettre en danger et afin de laisser aux secours l'espace nécessaire à leur intervention.

# SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



## POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte  
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique  
de l'identité des personnes  
extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant  
l'établissement à la dépose  
ou à la récupération  
de l'élève



Évitez les attroupements  
devant l'établissement



Signalez tout comportement  
ou objet suspect



Organisation de trois  
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,  
consignes relatives aux  
voyages scolaires sur  
[education.gouv.fr/vigipirate](http://education.gouv.fr/vigipirate)

## PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations  
et les consignes à suivre en cas d'alerte  
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



LE COMPTE TWITTER  
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



[gouvernement.fr/appli-alerte-saip](http://gouvernement.fr/appli-alerte-saip)



Il est interdit de fumer  
dans l'enceinte de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE